

**RAPPORT DE CONSULTATION
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES**

MANDATÉ : Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

RÉF. : R.C.A.2V.Q. 211

Date : 2017-10-18

Consultation publique

Demande d'opinion

Assemblée publique
de consultation

Origine :

Conseil municipal

Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Direction d'arrondissement

Le projet :

Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21520Ha.*

Réf. : Rue du Larmier - marges

Objet de la consultation :

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement à la zone 21520Ha.

Cette zone est située approximativement à l'est de la piste cyclable Corridor Hydro-Québec, au sud du parc Prévert, à l'ouest de l'avenue Lespérance et au nord du boulevard La Morille.

La requérante, propriétaire du 8140, rue du Larmier a déposé une demande à l'Arrondissement afin de rendre conforme à la réglementation les travaux d'agrandissement qui ont été réalisés sur sa résidence, en cour arrière.

La situation non conforme réside dans le fait que la marge arrière prescrite dans la zone 21520Ha est de 9 mètres, alors que la profondeur de la cour de la propriété est aussi d'environ 9 mètres, ce qui limite la possibilité d'agrandir en cour arrière pour y construire un solarium ou un autre type de saillie fermée qui respecte les normes prescrites, puisque l'empiètement autorisé dans la marge arrière ne permet qu'une profondeur égale à la limite autorisée, soit 1,5 mètre.

D'autres propriétés situées dans la zone 21520Ha se trouvent dans la même situation et plusieurs bâtiments résidentiels dans cette zone ne respectent pas tout à fait la marge arrière de 9 mètres ni tout à fait la marge latérale de 2 mètres et la largeur combinée des cours latérales de 6 mètres.

Afin de rendre conformes au zonage les situations dérogatoires constatées, et d'éviter aux propriétaires de recourir à des dérogations mineures, il est proposé de réduire à la grille de spécifications de la zone 21520Ha :

- La marge arrière à 5 mètres, alors qu'elle est actuellement de 9 mètres.
- La marge latérale à 1,8 mètre, alors que la grille actuelle spécifie une marge de 2 mètres.
- La largeur combinée des cours latérales à 5,6 mètres, alors qu'elle est actuellement de 6 mètres.

**RAPPORT DE CONSULTATION
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES**

Déroulement de la consultation :

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la consultation par le conseiller en consultations publiques.
2. Présentation du projet de modification de la zone concernée et information indiquant que le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par le conseiller en urbanisme.
3. Période de questions et commentaires du public.
4. Période de questions et commentaires des membres du conseil.
5. Vote des membres du conseil sur les options soumises.

Questions et commentaires du public

- Aucune question, aucun commentaire.

Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Aucune question, aucun commentaire.

Options soumises au vote :

Description des options	Résultats du vote
1. Recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de modification.	6
2. Recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande de modification.	0
3. Abstention.	0
	total : 6

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier :

Accepter la modification intitulée *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21520Ha.*

Personnes présentes :

Mmes Lise Bilodeau*, présidente, Liane Bourdages*, secrétaire, Lydie Pincemin*, administratrice, MM. André Dalaire*, vice-président, Jean Guyler Darcelin*, trésorier, Mohammed Filali*, administrateur.

* *Ont droit de vote au conseil d'administration.*

Personne ressource : M. Christian Lepage, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières

Secrétaire de soutien : Mme Carolle-Anne Allard

Animation et préparation du rapport : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques au Service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec

14 citoyens assistent à la rencontre (7 femmes, 7 hommes)

**RAPPORT DE CONSULTATION
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES**

Nombre d'interventions :

- Public : 0
- Membres du conseil d'administration : 0

Documents de présentation :

- Fiche synthèse du projet et plan du secteur concerné (remis aux membres du conseil d'administration et au public).
- Présentation de type PowerPoint du projet de modification réglementaire (présentée au public et copie papier remise aux membres du conseil d'administration seulement).

Signature:

Date : 19 octobre 2017

Ce document est approuvé et signé par la présidente

Mme Lise Bilodeau
Présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières afin qu'il soit annexé à leur rapport lequel est transmis au conseil d'arrondissement.